



Le 3 juillet 2009

Par courrier électronique

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2**

La formation de régisseurs me demande de vous informer que l'audience, devant débiter le 6 juillet 2009 dans le cadre du dossier mentionné en titre, est reportée jusqu'à nouvelles instructions de la Régie.

Toutefois, la Régie attendra ce jour les expertises annoncées par le Transporteur et demande aux intervenants de soumettre leurs observations sur la recevabilité de ces documents **d'ici 12h, le 10 juillet 2009.**

Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard à **12h, le 14 juillet 2009** et les intervenants pourront répliquer avant **12h, le 15 juillet 2009.**

La Régie communiquera ultérieurement ses instructions sur la poursuite de l'audience dans ce dossier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mdl